**Zeitschrift:** Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
**Herausgeber:** Aînés
**Band:** 3 (1973)
**Heft:** 1

**Artikel:** Assurance-maladie : à la recherche d'un compromis
**Autor:** Badel, Claude
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-829344

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 09.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# Assurance - maladie

## A la recherche d'un compromis

L'initiative socialiste, dont nous avons donné quelques précisions dans l'avant-dernier numéro, a eu pour effet de hâter les travaux de la Commission fédérale qui, réunie à Flims, a préparé un contre-projet. Une tâche bien difficile pour nos spécialistes officiels! Médecine libérale ou médecine étatisée? Ces deux conceptions opposées s'appuient l'une et l'autre sur des arguments solides: la première fait état d'un malade responsable, la seconde répond à nos sentiments de solidarité et de sécurité, mais favorise — il faut le dire — une certaine passivité.

Dans l'intention de « ménager la chèvre et le chou », la Commission fédérale propose un compromis, présenté sous le nom de **Modèle de Flims**. Ce dernier cherche à contenter le plus grand nombre possible de personnes, sans trop bouleverser les bases existantes, tout en prévoyant certaines réformes non négligeables. Pour résoudre ce casse-tête, il y aurait un moyen, prétendent les experts:

Jusqu'à aujourd'hui, on a toujours considéré une seule forme d'assurance-maladie, englobant tout: médicaments, visites et consultations médicales, hospitalisations. Il y aurait donc la possibilité de diviser l'assurance en deux parties distinctes: préservons pour l'une le système libéral, adoptons pour l'autre la solution étatique. Selon ce principe de base, le modèle de Flims estime que **les frais ambulatoires**, c'est-à-dire les consultations à domicile ou au cabinet du médecin, peuvent être assurées individuellement et de façon facultative. En revanche, les risques très coûteux de **l'hospitalisation** devraient être couverts selon le système de l'obligation et sur le mode de l'AVS.

Peu de changements en ce qui concerne les soins ambulatoires, à part une extension sensible des prestations, telles que certains frais dentaires, certaines mesures préventives, la suppression de la limite d'âge. Voilà d'heureuses améliorations qu'il faudra cependant payer. La prise en charge du coût d'hospitalisation incomberait à la collectivité, selon le même principe que les socialistes, avec participation de l'employeur. Libérées des charges très lourdes de l'hospitalisation, les caisses maladie devraient dorénavant être viables et maintenir leur équilibre financier sans demander des cotisations excessives. En complément à ces deux catégories d'assurance, le modèle prévoit encore pour les salariés une solution du problème de la perte de gain en cas d'incapacité de travail.

Autrement dit, pour bénéficier d'une couverture moyenne à l'abri de tout risque, il faudrait:

1. contracter une assurance pour frais ambulatoires facultative,
+ 2. accepter le pour cent de retenue sur le salaire,
+ 3. payer la cotisation d'une « assurance perte de gain ».

TOTAL = Cela coûtera cher!...

**Réponse au compromis : une pétition**

« Pas de morcellement de l'assurance-maladie! » proclame le Concordat des caisses maladie suisses. Il fallait s'attendre à une réaction de la part des caisses, car le projet de Flims les frustre d'une partie de leurs prérogatives. Par une pétition lancée récemment, les fédérations des caisses maladie s'opposent à ce que l'on sépare l'assurance-maladie en deux.

Le projet de scission va tirailler le patient entre l'hôpital et le traitement ambulatoire; la délimitation est délicate et subjective pour certains traitements mi-ambulatoires, mi-hospitaliers. Par ailleurs, un phénomène risque de se produire: les jeunes renonceront à l'assurance ambulatoire facultative pour se contenter de l'assurance hospitalisation. Dès lors, les contributions financières des bien-portants (qui se recrutent justement chez les jeunes), ne compenseront plus les frais engendrés par les malades, comme ce doit être le cas. Les prestations adoptées par le modèle officiel sont souhaitables, mais les charges doivent alors être réparties judicieusement, de façon à ne pas alourdir exagérément les cotisations des assurés. Contrairement à ce que l'on croit, les deux tiers des dépenses des caisses sont consacrés aux frais médicaux ambulatoires et aux médicaments. Il n'y a qu'un moyen: appliquer la pleine solidarité par l'obligation d'affiliation. Comment y parvenir? En créant un « Fonds national de l'assurance-maladie », alimenté par une subvention fédérale et par une retenue sur le salaire, payée moitié par l'employé, moitié par l'employeur. Ce nouveau fonds permettrait de maintenir les cotisations individuelles dans des limites raisonnables.

On ne peut nier la réussite de la pétition, puisque 600.000 signatures ont envahi les bureaux de la Chancellerie fédérale.

**Conclusion**

La lutte continue... Une lutte difficile, âpre, mais constructive. Tel projet jette une lumière sur certains problèmes, tel modèle les obscurcit pour éclairer d'autres facettes. Mais peu à peu, l'ensemble se distingue et se façonne grâce à la participation de toutes les branches intéressées.

C'est maintenant aux spécialistes de poursuivre les études et au Conseil fédéral de trouver une solution avantageuse pour les milieux modestes, simple pour tout le monde.

C'est également à vous, lecteurs, de vous renseigner le mieux possible sur toutes les transformations profondes réservées à notre régime d'assurance-maladie. Il y va de votre argent et de votre sécurité médicale et sociale. Les journaux en parleront encore, et nos autorités soumettront au peuple en temps voulu les nouvelles structures. L'affaire est trop importante pour que nous décidions d'un OUI ou d'un NON en méconnaissance de cause. Alors préparez-vous et posez des questions. Nous sommes à votre disposition pour y répondre dans la mesure de nos compétences.

Claude Badel


Vos verres sont-ils toujours **adaptés à votre vue?**

**Votre opticien spécialiste** examinera avec vous tous les problèmes de vos lunettes

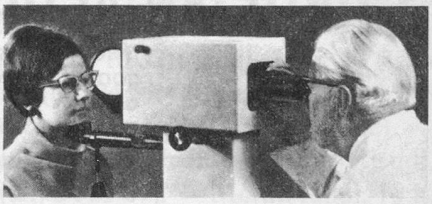

renens optique
Rue Neuve
(Grand-Hôtel)
1020 RENENS
Tél. 021 - 34 17 25

R. Peytrignet, opticien qualifié
Membre de l'Association Suisse des Opticiens. Membre de la Société d'Optométrie d'Europe